

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Saison 2026-2027

Mini – Junior - Adolescent

Hip-Hop Crea – Boxe – Moov’Kids – Flamenco – Emodance - Salsa & Bachata – Show Fusion – The Crew

1. Informations de l'élève

Nom et Prénom :	Date de naissance :
E-mail :	Téléphone :
Cours et jours :	Total en CHF :

QR DE PAIEMENT



Paielement In2dance

Compte / Payable à

CH42 0900 0000 1646 1682 9

In2dance

Rue du Scex 16

1950 Sion

Informations supplémentaires

Paielement à 10 jours

Le QR est générique : le montant et le payeur restent à compléter lors du paiement.

2. Autorisation photo / vidéo

Lors de spectacles ou d'événements spéciaux, il nous arrive de prendre des photos de vos enfants. J'autorise les responsables de l'école de danse à utiliser ces photos pour leur site internet ou d'autres types de supports médiatiques destinés uniquement à la promotion de In2dance: ☐ Oui ☐ Non

3. Validation de l'inscription

Par sa signature, le parent ou son représentant légal confirme avoir pris connaissance des présentes conditions et les accepter.

Lieu et date :

Signature:

**Une équipe, une passion.
Bienvenue dans la famille**



CONDITIONS D'ABONNEMENT

1. Abonnement et périodes

L'inscription est organisée par périodes. Les montants convenus sont les suivants :

Période	Mois	Montant
1	Septembre – Novembre	CHF 180.–
2	Décembre – Février	CHF 180.–
3	Mars – Juin	CHF 240.–

Important : le mois de juin fait partie intégrante de la troisième période. Cette dernière est due dans son intégralité.

2. Paiement

Le montant de l'abonnement doit être réglé dans le délai indiqué sur la facture. Les moyens de paiement acceptés sont : TWINT, QR code, espèces ou virement bancaire.

IBAN PostFinance : CH42 0900 0000 1646 1682 9

Lors du paiement, merci d'indiquer le nom et le prénom de l'élève ainsi que la période concernée.

Chèques scolaires : In2dance accepte les chèques scolaires de la Ville de Sion.

3. Absences, interruptions et situations exceptionnelles

Les absences personnelles de l'élève ne donnent en principe droit à aucun remboursement ni réduction de l'abonnement.

Les demandes liées à une absence prolongée, une interruption ou une situation exceptionnelle sont examinées au cas par cas par la Direction d'In2dance, en concertation avec les parents ou le représentant légal.

4. Annulation / non-renouvellement

Si l'élève ne souhaite pas poursuivre son abonnement pour la période suivante, In2dance doit en être informé au minimum un mois avant la fin de la période en cours.

Une annonce effectuée à la dernière minute ou après le début de la période suivante ne peut pas être considérée comme une résiliation dans les délais. Cette règle permet à l'école d'organiser correctement les groupes, les cours et les places disponibles.

5. Organisation des cours et hygiène

In2dance se réserve la possibilité d'adapter exceptionnellement les horaires, les professeurs ou l'organisation des cours lorsque cela s'avère nécessaire.

En cas d'annulation d'un cours par In2dance, une solution de remplacement ou de compensation peut être proposée selon les circonstances. Les chaussures de l'extérieur ne sont pas admis dans la salle.

Aucune nourriture ne sera autorisée dans la salle de danse.

6. Matériel

Tout le matériel (habits, accessoires, etc...) mis à disposition par « In2dance » ne doit servir que pour les spectacles, sauf avis contraire de la Direction. Ce matériel doit être respecté et entretenu par les élèves. Il devra être rendu au plus tard en fin d'année scolaire ou au terme de la résiliation de l'abonnement.

7. Vacances scolaire

« In2dance » ferme ses portes pendant les vacances scolaires ainsi que lors des jours fériés.

Les cours commencent officiellement la première semaine de la rentrée scolaire, et se terminent lors de la dernière semaine scolaire.